Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA SAINT-URCIZE
Numéro du lot	fd15-377
COMMUNE(S)	SAINT-URCIZE
Massif chevreuil	Aubrac
Massif cerf	UG Vallée de la Truyère

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	Hermet Bruno
Qualité	Propriétaire
Adresse	verdier, 15110 SAINT-URCIZE
Téléphone (fixe et portable)	0671116608
Courriel	fd15-377@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 430.00	Surface Totale: 5480.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2026 / 2027

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	3	2	1	6	8		
Réalisation année précédente	3	2	0	5	6		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Baisse				Stabilité		
Attribution théorique					14		
DEMANDE 2026 / 2027	3	2		5	8		

Fait le jeudi 23 avril 2026 à SAINT-URCIZE Signature